

Consignes générales afin de limiter le risque de contagion au CoVid19 dans les laboratoires

1 - Généralités

Pour la mise en œuvre des activités sus-citées, les gestes « barrière » et la distance sociale communiqués par les Autorités sont applicables :



Lavez-vous très
régulièrement les
mains



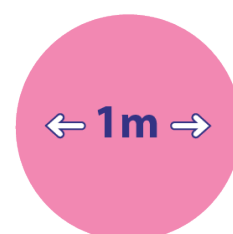
Toussez ou éternuez
dans **votre coude** ou
dans **un mouchoir**



Utilisez un mouchoir
à usage **unique** et
jetez-le



Saluez **sans**
se serrer la
main, évitez les
embrassades



Distance sociale de
1m préconisée

LA CONTAMINATION AU COVID19 ÉTANT INTERHUMAINE, LES RÈGLES DÉFINIES RÉPONDENT AUX DEUX OBJECTIFS SUIVANTS :

- **Ne pas être contaminé par les autres**
- **Ne pas contaminer les autres**

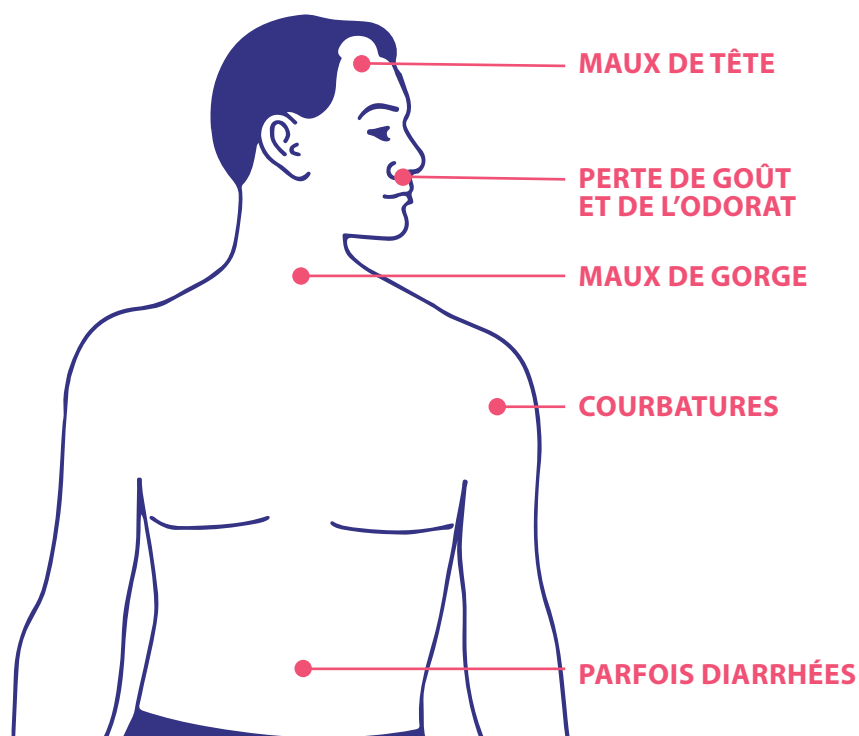


Il est rappelé que certaines personnes peuvent être contaminées sans présenter de symptômes particuliers. Ces personnes sont cependant contaminantes pour leur entourage. C'est pourquoi, les dispositions sont applicables pour toute personne, sans distinction.

La contamination au COVID19 peut être directe entre personnes ou indirecte via des éléments contaminés.

Consignes générales afin de limiter le risque de contagion au CoVid19 dans les laboratoires

Vigilance quant aux symptômes : toute personne susceptible de se rendre sur son lieu de travail doit s'assurer de ne présenter aucun symptôme pouvant suspecter une infection au Coronavirus:



- **FIÈVRE**
- **TOUX**
- **FATIGUE**
- **DIFFICULTÉS
RESPIRATOIRES
ÉTOUFFEMENTS**

Si vous présentez un ou plusieurs de ces symptômes, restez chez vous.

Prévenez la personne ou le Service vous ayant missionné.

Consultez votre médecin.

Suivez les recommandations des Autorités en fonction de l'évolution des symptômes.

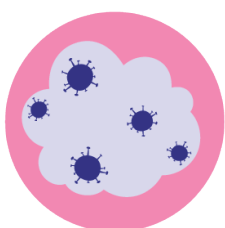
Avant le départ, se munir de l'attestation requise pour circuler.

Si vous êtes susceptibles de porter un masque, s'assurer d'être rasé de près afin de permettre son efficacité (étanchéité avec le visage).

Consignes générales afin de limiter le risque de contagion au CoVid19 dans les laboratoires



Le Télétravail s'il est possible **doit être privilégié** ;



Avant la reprise du travail, **l'employeur doit s'assurer que les personnes revenant à leur poste ne sont pas des salariés vulnérables tels que définis dans le Décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 définissant les critères permettant d'identifier les salariés vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 et pouvant être placés en activité partielle au titre de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020** : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041849680&categorieLien=id>

La vulnérabilité mentionnée au I de l'article 20 de la loi du 25 avril 2020 susvisée répond à l'un des critères suivants :

1. Etre âgé de 65 ans et plus ;
2. Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
3. Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
4. Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;
5. Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
6. Etre atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
7. Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm²) ;
8. Etre atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :
 - médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
 - infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm³ ;
 - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
 - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
9. Etre atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
10. Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
11. Etre au troisième trimestre de la grossesse.



Des **protocoles doivent être établis en amont** des interventions avec les prestataires externes.

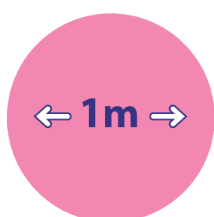
Le personnel doit avoir 1 combinaison, 1 blouse jetable ou blouse personnelle ; il faut si possible privilégier dans la mesure du possible un vestiaire individuel.

S'assurer que les consignes relatives au protocole national de déconfinement sont bien respectées.

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>

Consignes générales afin de limiter le risque de contagion au CoVid19 dans les laboratoires

2 - Recommandations d'usage dans les laboratoires : CONSIGNES



Conserver une distance minimale de 1 mètre entre deux personnes.

Dans le cas contraire port d'un masque de protection respiratoire.

Le port du masque et des lunettes est obligatoire dans les cas suivants : travail à moins d'un mètre d'une autre personne : port d'un masque de type à usage non-sanitaire de catégorie 1 (filtration supérieure ou égale à 90% - « masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public » selon la note DGS/ DGE/DGT du 29 mars 2020), de type FFP1, de type chirurgical ou de protection supérieure.

Evaluer avant d'entrer dans une pièce, si la distance minimale peut être respectée, si ce n'est pas le cas attendre la sortie d'une personne pour y pénétrer.



Se laver régulièrement les mains avec du savon (a minima lors de retrait des gants, après la manipulation d'objet externe, avant et après une collation).

Du gel hydroalcoolique peut également être mis à disposition dans les locaux ne permettant pas de se laver les mains.



Laisser les portes ouvertes afin d'éviter la manipulation des poignées et **nettoyer les poignées de portes** qui ne peuvent pas rester ouverte (ex. WC, entrées, ...) à l'aide de lingettes désinfectantes ou de papier imbibé de désinfectant (éthanol par ex.) quand cela est possible.



Nettoyer les cuvettes de WC avant et après l'utilisation de celles-ci à l'aide de lingettes désinfectantes ou de papier imbibé de désinfectant (éthanol par ex.).

Tenir les postes de travail propres et bien rangés car cela limite les zones de dépôt du virus et permet de mieux nettoyer les plans de travail.

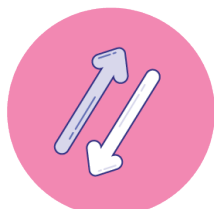
Nettoyer votre poste de travail avant et après votre intervention et toute surface utilisée de façon collective

Consignes générales afin de limiter le risque de contagion au CoVid19

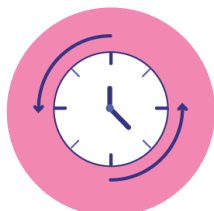
dans les laboratoires



Utiliser un stylo personnel et ne pas le prêter.



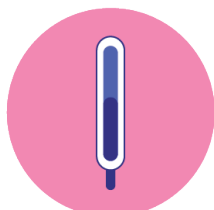
Un plan de circulation doit être initié pour établir les lieux de croisement, les sens de circulation...dans le but d'optimiser la gestion des flux des personnes.



Décaler les arrivées et départs afin d'éviter les croisements de personnes notamment dans les vestiaires.



Ne pas se serrer la main ou se faire la bise, éviter tout contact.



Avoir à disposition du personnel **un thermomètre afin de contrôler la température;** repartir chez soi en cas de fièvre (seuil à définir avec la médecine du travail).

Consignes générales afin de limiter le risque de contagion au CoVid19

dans les laboratoires



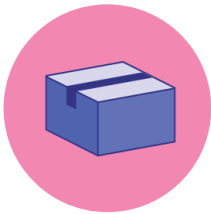
Dans la salle de pause :

- Limiter le nombre de personnes en pause en même temps.
- Conserver au minimum une place de libre entre deux personnes.
- Utiliser dans la mesure du possible des couverts et récipients personnels, à défaut du jetable. Si utilisation de couverts et récipients mis à disposition par la société, il est conseillé de les nettoyer à nouveau avant usage.
- Dès la pause terminée, laver soigneusement vos couverts et récipients, ainsi que votre coin de table, ne rien laisser trainer.

- Dans les réfrigérateurs ou placards, placer votre repas dans un récipient hermétique décontaminable. Juste avant de partir de votre domicile, désinfecter l'extérieur de ce récipient.

Ou

- Utiliser une enceinte isotherme individuelle : Dans ce cas, y placer l'ensemble des éléments. Juste avant de partir de votre domicile, désinfecter l'extérieur de cette enceinte.



À la réception de colis :

- Utiliser des gants pour les manipuler.
- Utiliser un stylo personnel pour signer le récépissé.
- Limiter au maximum le temps de présence du livreur.
- Les colis sont déposés dans une zone dédiée pour ne pas se trouver en face à face avec le livreur.
- Jeter les cartons reçus dans une zone appropriée ne nécessitant pas de contact.

À l'envoi de colis :

- Utiliser des gants pour confectionner le colis.
- Disposer celui-ci au plus proche de l'entrée ou de la zone dédiée afin de faciliter l'intervention du livreur.
- Eviter les contacts.

Consignes générales afin de limiter le risque de contagion au CoVid19 dans les laboratoires

Si vous êtes malade ou susceptible de l'être, ne jetez pas vos masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux pour le nettoyage des surfaces des habitations n'importe comment.

1



Masques, mouchoirs à usage unique, bandeaux pour le nettoyage des surfaces des habitations usagés.

2



Jetez les dans un sac poubelle dédié uniquement pour ces déchets.
Pas de mélange avec les autres ordures ménagères.

3



Enfermez votre sac de déchets dans un deuxième sac en plastique pour ordures ménagères.

4



Stockez ce double sac de déchets contaminés à votre domicile durant 24 heures.
Le respect de ce délai permet de réduire fortement la viabilité du virus sur des matières poreuses.

5



Passé ce délai de 24 heures, déposez votre double sac avec le reste de vos ordures ménagères.
Ces déchets ne doivent pas être éliminés avec les déchets recyclables.
